



Soutien d'un avocat pour contestation d'une décision de justice?

Par **benstilla**, le 14/11/2011 à 14:49

Bonjour,
Une amie dont l'enfant est depuis plusieurs années placé en famille d'accueil s'est vue restreindre drastiquement ses droits de temps passé avec l'enfant, suite à l'avis d'un éducateur qui suit le dossier.
Elle va essayer d'entamer des démarches auprès de la justice pour tenter de faire annuler cette décision (injuste et absurde selon nous)... Mais elle se sent un peu démunie par rapport à ce "mammoth" extrêmement lent et lourd qu'est la justice française...
Du coup, je me demandais simplement s'il existe des structures qui peuvent faire bénéficier ce genre de personnes de l'aide d'un avocat (gratuite si possible) afin de mieux faire valoir ses droits?
D'avance merci.

Par **amajuris**, le 14/11/2011 à 15:18

bjr,
il existe des consultations gratuites faites par certains barreaux.
vous pouvez poser la question au barreau de votre domicile.
mais souvent les informations données le sont verbalement et ne remplacent pas une vraie consultation juridique.
cdt

Par **benstilla**, le 14/11/2011 à 15:30

Merci pour votre réponse. Je vais me renseigner sur cette option.

Par **Arnaud965**, le **18/11/2011** à **10:57**

Bonjour,
Si vous recherchez des informations gratuites, vous pouvez utiliser ce lien:
<http://www.evous.fr/Comment-consulter-un-avocat-gratuitement-en-region-parisienne,1171753.html>
En espérant que cela puisse vous aider.
Bien à vous.

Par **benstilla**, le **18/11/2011** à **11:11**

Merci beaucoup, mais votre lien ne fonctionne pas chez moi...

Par **mimi493**, le **18/11/2011** à **14:09**

recopiez en entier, ne cliquez pas dessus, vous avez bien vu que la fin du lien n'est pas en couleur.
De toute façon, la consultation gratuite ne va aller que pour des conseils généraux et les cas simples. Elle a besoin d'une vraie défense donc soit elle a peu de moyens et a droit à l'aide juridictionnelle à 100%, soit elle restreint drastiquement ses dépenses et paye un avocat